



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**AERM/SEN**

**COMPTE RENDU  
JOURNÉE ANIMATEURS SAGE  
BASSIN RHIN MEUSE  
8 DECEMBRE 2011**

Présents :

Mmes CHAU/GRIES (SAGE Bassin Ferrifère), LEBOEUF (SAGE Bassin Houiller), ROUSSET/SCHMITT (SAGE III Nappe Rhin), SIRY/ALBRECHT (SAGE Giessen Liepvrette), TOUSSAINT (SAGE Rupt de Mad), CARON (CG67), GRANDGIRARD (DREAL Alsace) DEMORTIER/RUET/BARNIER/RENAULD/DURR (AERM), Mrs DELRUE/BELLOT (DREAL Lorraine), LIENERT/FAESSEL (SAGE Largue), BOURNOT (SAGE GTI), MOITRIER (SAGE Moder) FLUTSCH/BIDINGER/MANGEOT/RABY/GOETGHEBEUR/RODRIGUEZ (AERM).

P.J. : Copie des PowerPoint des interventions.

**A) Introduction :**

Cette journée rentre dans le cadre des rencontres instituées depuis 2009 par L'Agence de l'Eau pour échanger avec les animateurs des SAGE du Bassin.

Divers problèmes ou enjeux particuliers ont été traités par l'un ou l'autre SAGE au cours de 2011. L'objectif de cette journée est de mutualiser les retours d'expérience réalisés par les animateurs des différents SAGE, sur des points singuliers posant actuellement question.

Ces échanges et partages sont d'autant plus importants que l'année 2012 sera l'année « charnière », la réactualisation des SAGE devant être réalisée à son terme.

**B) Déroulement de la journée :**

*I) Préambule:*

Afin d'initier la journée, l'Agence propose aux participants que ces journées d'échange soient poursuivies en 2012, notamment au vu des échéances d'actualisation des SAGE. Dès à présent, les sujets suivants sont proposés à être examinés lors des prochaines réunions :

- Les mesures compensatoires liées au traitement des Zones Humides dans le règlement des SAGE (ex SAGE INR),
- L'évaluation environnementale d'un SAGE. La DREAL Lorraine se propose de venir présenter ce sujet qui avait été déjà abordé (ex SAGE Bassin Ferrifère),
- L'Etude des diverses solutions de portage pour la mise en œuvre des SAGE (EPTB, SM, ...),

- Présentation d'éléments sur le classement et la désignation des ouvrages transversaux sur les cours d'eau dits Grenelle,
- Mutualisation des expériences sur les besoins de communication des SAGE en élaboration et mi en œuvre avec une possible présence d'un intervenant extérieur expérimenté (ACTEON).

Les animateurs sont invités à communiquer les autres thématiques ou sujets méritant d'être traités.

## *II) La nouvelle circulaire SAGE de mai 2011:*

L'Agence présente les nouveaux aspects abordés dans la circulaire du 4 mai 2011 qui traitent des thématiques suivantes :

- **Importance de la compatibilité des documents d'urbanisme avec les SDAGE et les SAGE :** si le SAGE ne peut créer de règle d'urbanisme, les documents d'urbanisme doivent être rendus compatibles dans un délai de trois ans après approbation du SAGE.
- **Le SAGE est un document juridique fort : le PAGD et le Règlement sont opposables (réciproquement à l'administration et aux Tiers)** ce qui impose une rédaction efficiente pour une application efficace par les services de l'Etat.
- **Portage des SAGE mis en oeuvre par un EPTB :** la solution confiant le rôle de structure porteuse à un EPTB est finement décrite pour permettre aux Commissions Locales de l'Eau (CLE) intéressées de faire un choix judicieux.
- **Rôle exclusif du SAGE dans la gestion quantitative de la ressource :** la CLE définit le volume prélevable et la répartition par type d'activité et d'usager de la ressource. Cette capacité de la CLE implique un travail important des services de l'Etat pour mettre en compatibilité les autorisations de prélèvement en cours (Cas SAGE INR, Rupt de Mad et Largue)
- **Le SAGE et les Zones Humides :** la protection et la restauration des Zones Humides est une thématique stratégique dans les objectifs des SAGE. La circulaire présente une solution alternative et efficace au dispositif réglementaire lourd, strict et peu adapté des ZHIEP/ZSCE.

Des échanges nourris ont porté essentiellement sur :

- Les aspects juridiques des documents des SAGE : les animateurs dont les SAGE sont en fin d'élaboration expriment un besoin fort d'encadrement de la rédaction de leurs documents. Ils interrogent l'Agence sur une relecture juridique de leurs documents par les services de l'Agence. L'Agence n'a pas mission ni capacité à réaliser ce genre de prestation. Néanmoins, une analyse des documents sera faite pour vérifier la conformité au SDAGE ce qui permettra dans faire une lecture minutieuse. En outre, l'Agence encourage les CLE à avoir recours systématiquement à un prestataire expérimenté pour réaliser une expertise juridique des documents du SAGE. A ce titre, un soutien financier est prévu pour favoriser la réalisation de documents de qualité qui puissent exprimer toute leur force sans avoir à souffrir d'un possible contentieux juridique.
- Les diverses possibilités offertes aux SAGE en terme de portage pour leur mise en oeuvre. La solution consistant à confier cette mission à un

EPTB suscite un intérêt. Aussi, l'Agence rédigera une note de synthèse sur ce thème reprenant les éléments disponibles sur le sujet.

*III) Eléments sur les procédures administratives de fin de SAGE A. Bellott (DREAL Lorraine) :*

Mr BELLOT, représentant de la DREAL Lorraine, présente une note relative à la procédure d'enquête publique du SAGE.

Un rappel réglementaire et méthodologique est proposé et assorti d'une note remise en séance qui comporte tous les détails relatifs à cette thématique :

- le contexte réglementaire,
- le contenu du dossier d'enquête publique,
- les modalités pratiques de cette enquête,
- les obligations de la Commission Locale de l'Eau dans cette procédure,
- les différents délais obligatoires dans le déroulement du calendrier.

Des échanges nourris ont porté essentiellement sur :

- Les animateurs ont interrogé la DREAL sur les modalités pratiques du déroulement de l'enquête qui leur apparaît comme une opération complexe et difficile à mettre en œuvre. La DREAL répond qu'effectivement cette phase est ardue mais qu'il faut y apporter un grand soin pour éviter le contentieux.
- Les animatrices du SAGE Bassin Ferrifère exposent leur expérience de la préparation de cette enquête publique. Le territoire du SAGE est vaste et divers ce qui implique une quantité impressionnante de dossiers et de réunions avec les commissaires enquêteurs. En outre, les documents du SAGE sont volumineux ce qui implique un budget qui approche les 100k€ pour la globalité de la procédure d'enquête. L'aspect financier fait réagir les animateurs car même pour des SAGE de plus petit périmètre, les frais peuvent s'avérer très lourds pour des structures porteuses qui n'ont pas de moyens financiers suffisants pour assumer cette dépense. L'Agence confirme que l'ensemble des frais afférents à l'enquête publique sont susceptibles de faire l'objet d'une aide financière de l'Agence de l'Eau.
- La DREAL et l'Agence conviennent de mettre au point une note présentant les modalités de finalisation de procédure SAGE au Comité de Bassin en précisant qui produit chaque document (rapport de présentation, note de séance, rôle de la Commission Planification,...). A cet effet, une réunion de cadrage avec P. Duchêne sera organisée et un calendrier des réunions de Comités de Bassin et des Commissions de Programmation diffusé.

*IV) Point d'information sur les débits réservés P. Mangeot/AERM :*

Mr Mangeot présente les nouvelles dispositions relatives au débit réservé sur les cours d'eau qui doivent être mises en application pour janvier 2014 au plus tard par les services de l'Etat.

L'article L.214-18 du CE, modifié par la LEMA de 2006, prévoit un débit minimal garantissant en permanence dans la vie dans le cours d'eau avec des valeurs plancher de débit définies au 10° du module ou au 20° du module quand le débit > 80 M<sup>3</sup>/s ou pour des cours d'eau au fonctionnement atypique.

Ces changements impliquent des bouleversements dans les pratiques actuelles qui permettraient pour de nombreux ouvrages d'avoir une autorisation au 40° du module.

Cette nouvelle réglementation, non seulement fixe de nouvelles valeurs mais redéfinit précisément des concepts comme le Débit Minimum Biologique (DMB) et les valeurs plancher des modules. Des études techniques devront ainsi être réalisées sur chaque site concerné pour déterminer ce DMB (site en renouvellement d'autorisation ou nouveau site). Néanmoins, pour un grand nombre d'ouvrages existants, les valeurs plancher seront appliquées.

Ainsi, le fonctionnement atypique est décrit très concrètement pour pouvoir en faire une application simple et efficace par les services de l'Etat.

Enfin, les modalités de contrôle du débit réservé sont exposées. Un suivi physique mais aussi écologique (physico-chimique, biologique et hydromorphologique) de contrôle des débits réservés des ouvrages sera imposé aux pétitionnaires.

Ces nouvelles dispositions ont pour but d'imposer un débit minimal dans les cours d'eau garantissant la vie ainsi que de contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux (DCE, préservation biodiversité, adaptation au changement climatique...)

Des échanges nourris ont porté essentiellement sur :

- Les conflits entre usages sont une thématique forte des SAGE (Canal Rhin-Rhône sur le SAGE de la Largue, prise d'eau AEP de la ville de Metz sur le sage Rupt de Mad...). Cette nouvelle réglementation vient donc conforter les diverses dispositions des SAGE dans le domaine.
- L'Agence mettra à disposition des animateurs la liste des ouvrages Grenelle du bassin ainsi que les notes de synthèse produites par le SENR sur l'ensemble des thèmes intéressant ce sujet sur l'espace SAGE du site de internet.

#### V) Les journées nationales SAGE du 6 et 7 juin 2011 :

Le ministère a réuni les animateurs SAGE pour évoquer les différents sujets d'actualité et recueillir leurs sentiments sur les difficultés rencontrées lors des travaux d'élaboration des documents du SAGE (PAGD et règlement).

Ces rencontres se sont déroulées les 6 et 7 juin 2011 en deux sessions :

- Le 6 juin lors d'un Conseil National de l'Eau en présence des Présidents de SAGE et d'EPTB accompagnés de leurs animateurs avec une intervention de Mr Dietmann (SAGE Largue) pour évoquer divers aspects (financement des SAGE/Rôle des EPTB, SAGE et Urbanisme/SCOT, SAGE et politique locale de l'Eau,...)
- Le 7 juin au Ministère, les animateurs ont été réunis pour leurs présenter de nouveaux points par les services du Ministère (Avancement des SAGE en France, portée juridique du SAGE, ...) puis pour participer

à des ateliers d'échange sur les thématiques suivantes : zones humides, restauration/continuité écologique, implication des services de l'Etat dans les SAGE, articulation PAGD/règlement, règlement, dynamique du SAGE et enfin communiquer autour du SAGE.

La participation à ces journées a été forte avec une implication des animateurs qui a permis des échanges denses dans les ateliers dont les compte rendus sont mis à disposition des animateurs sur le site SAGE de l'Agence.

Les animateurs du Bassin Rhin Meuse se sont déplacés nombreux et ont apporté leurs expériences de terrain dans les différentes thématiques proposés dans les ateliers.

VI) Retour d'expérience sur les actions sur les aires d'alimentation de captage sur le SAGE III Nappe Rhin S.Schmitt/SAGE INR :

Mme Schmitt présente les opérations menées sur le territoire du SAGE III Nappe Rhin (départements 67 et 68) pour préserver et reconquérir la qualité de l'eau dans les aires d'alimentation de captages en eau potable (AAC).

L'ensemble des programmes s'intègrent dans la dynamique nationale (LEMA/DCE).

Sur le SAGE, on répertorie 57 captages dégradés (32 AAC) et 25 captages dits Grenelle (14 AAC).

Pour chaque département des programmes d'actions ont été validés et lancés en concertation avec l'ensemble des partenaires (Chambres d'agriculture, CG, Région, usagers, industriels, associations et Agence).

Ces programmes contiennent des actions techniques, de suivi et de communication a destination de l'ensemble des partenaires pour obtenir les objectifs escomptés dans les délais prévus.

Le SAGE INR accompagne l'ensemble du dispositif et a prévu d'inscrire dans ses dispositions une mesure forte qui consiste à atteindre une réduction de 70% de l'utilisation de pesticides sur 100% des communes du territoire du SAGE (mesure à valider dans une prochaine CLE).

En outre, le SAGE INR a initié une dynamique avec les producteurs d'eau potable pour échanger des informations et les sensibiliser aux enjeux de cette thématique pour les milieux naturels du territoire du SAGE. Cette démarche du SAGE INR a été proposée aux partenaires allemands (AWBF) qui ont adhéré à cette initiative.

VII) Directive Cadre Inondation et circulaire du 5 juillet 2011 :

Ces deux textes ont pour vocation à fixer la conduite de la politique française dans la gestion du risque Inondation.

Un système de gouvernance spécifique est mis en place pour gérer cette thématique :

- Gouvernance de bassin qui s'appuie sur le préfet et le CB avec le concours des acteurs locaux impliqués pour définir une stratégie locale en adéquation avec les labels existants (PAPI, PSR). La mise en place d'une commission ad hoc a été validée lors du CB du 15/4/2011.
- Gouvernance nationale issue des institutions nationales compétentes (CNE, COPRNM) qui élaborera la stratégie nationale

Un soin particulier sera apporté à l'animation locale avec un co-pilotage DREAL/AERM pour étudier l'ensemble des aspects de cette thématique et mettre en œuvre le calendrier efficient proposé par la tutelle.

Un des aspects centraux de ces travaux réside dans la sélection des Territoires à Risque Important d'Inondation sur le Bassin. Ces territoires feront l'objet d'investigations plus poussées qui conditionneront l'importance des de l'effort public.

**C) Conclusion :**

Il est convenu que pour l'année 2012, deux sessions seront organisées (2<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> trimestre) au cours desquelles les thématiques évoquées en introduction seront développées complétées en fonction des demandes des animateurs.

«Titre\_1»  
«structure\_1»  
«structure\_2»  
«adresse\_1»  
«adresse\_2»  
«adresse\_3»

A l'attention de «Titre\_2»

Affaire suivie par M. RODRIGUEZ

☎ : 03.87.34.48.61

Objet : Journée technique animateurs SAGE

P.J. : CR et présentations

Rozérieulles, le

«Titre\_1»,

Je vous prie de trouver ci-joint le compte rendu et les présentations proposées lors de la réunion des animateurs de SAGE du bassin le 8 décembre 2011.

Cette rencontre a permis à l'ensemble des participants de mutualiser les expériences de chaque territoire sur les thématiques stratégiques afin de réussir l'élaboration de chaque SAGE.

De plus, cette réunion a été l'occasion de présenter et de débattre des éléments les plus récents sur l'actualité relative à l'élaboration des SAGE.

Afin de pérenniser la dynamique issue de cette rencontre, deux nouvelles journées techniques seront organisées en 2012.

En outre, vous pouvez d'ores et déjà apporter votre contribution à l'espace SAGE développé sur le site : <http://www.eau2015-rhin-meuse.fr/services/site/index.php>.

Je vous prie d'agréer, «Titre\_1», l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général CSO,

Liste de diffusion :

Mmes CHAU/GRIES (SAGE Bassin Ferrifère CR Lorraine),  
LEBOEUF (SAGE Bassin Houiller CG57),  
ROUSSET/SCHMITT (SAGE III Nappe Rhin CR Alsace)  
SIRY/ALBRECHT(SAGE Giessen Liepvrette CG67 Sélestat)  
TOUSSAINT (SAGE Rupt de Mad PNRL Pont à Mousson)  
CARON (CG67 Strasbourg),  
GRANDGIRARD (DREAL Alsace)

Mrs DELRUE/BELLOT (DREAL Lorraine)  
LIENERT/FAESSEL (SAGE Largue SMARL Manspach)  
BOURNOT (SAGE GTI CG88)  
MOITRIER (SAGE Moder CG67 Saverne)

Dt des territoires